



Antipodes - Études de langue française en terres non francophones

Revue électronique scientifique internationale à parution semestrielle en libre accès pour la diffusion mondiale de travaux pluridisciplinaires sélectionnés en double aveugle sur des critères d'excellence via les réseaux de la Fédération internationale des professeurs de français, de la Fondation Alliance Française, du GERFLINT, de l'Association Française de la Francophonie, de LISEO-CIEP, les réseaux de chercheurs amis, les portails de ressources en ligne et les réseaux sociaux.

e-ISSN : 2596-1837

Indexations finalisées : iM@bel

Suivi sur : Facebook, LinkedIn, Twitter

Courriel : redaction.antipodes@gmail.com

« la Mgrtude, l'Arabisme, C'est aussi vous, Français de l'Hexagone. Nos valeurs font battre, maintenant, les livres que vous lisez, la langue que vous parlez : le Français, Soleil qui brille hors de l'Hexagone. »

Leopold Sédar Senghor. *Le Français, langue de culture* ; revue *Esprit*, novembre 1962

« C'est par la tête que court le poisson, et c'est par la langue que court la tête. »

Ahmad-Aaron Opmisky, *J'accuse* ; *biographe* Réalmeur l'intelligence, le 15 Juin 2018

APPEL À INSCRIPTION AU REPERTOIRE INTERNATIONAL DES CHERCHEURS EN ETUDES DE LANGUE FRANÇAISE

(voir l'onglet « Annonces » ou ci-dessous.)

APPEL À PUBLICATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE

Volume 6, Numéro 2 - Juillet-Décembre 2020

• Domaine scientifique :

toute recherche touchant à la langue française faite en contexte régional ou national où la présence du français comme langue maternelle est minoritaire ou infime ;

sélection prioritaire des recherches qui intègrent à leur problématique une relation entre la langue française et un contexte régional ou national où la présence du français comme langue maternelle est minoritaire ou infime ;

(Nota bene : voir ci-après l'énoncé de l'objet de la revue)

• **Champs concernés** : critique littéraire & cinématographique, didactique, linguistique, politique linguistique, traductologie

• **Travaux acceptés** : articles scientifiques, films de lecture, communications de recherches en cours

• **Langues** : français, anglais, espagnol, portugais

• **Période de remise** : prolongée jusqu'au 31 octobre 2020

• **Adresse de remise** : redaction.antipodes@gmail.com

• Directives aux auteurs, droit d'auteur, déclaration de confidentialité :

<https://portailsaeef.ufrba.br/index.php/Antipodes/about/submissions#authorGuidelines>

• Procédus de double évaluation anonyme non collégiale par les pairs :

<https://portailsaeef.ufrba.br/index.php/Antipodes/about/editorialPolicies#focusAndScope>

• Charte déontologique :

<https://portailsaeef.ufrba.br/index.php/Antipodes/about/editorialPolicies#focusAndScope>

Ce projet éditorial s'engage contre le plagiat, qu'il comprend comme une usurpation du travail et des bénéfices d'autrui. Sera donc déclinée toute offre de publication dans laquelle est manquement à l'honnêteté et au respect dû à la communauté scientifique ou sociale observée.

OBJET DE LA REVUE

1.1 Défendogénie et du tropisme francophones de la notion

1.2 De la mesure du risque

1.3 De l'encre nécessaire d'une cartographie

2 Refondation interrogative par la Francophonie culturelle

2.1 Pour une pensée de l'étrangéité culturellement immergée

2.2 Convocation à une réappropriation

3 Envoyi

La profanation de la voix francophone dans le discours sur l'étude du français, l'universalisme des politiques linguistiques européennes, l'hégémonie intellectuelle et économique planétaire d'un petit groupe d'opérateurs occidentaux se font-ils en pleine connaissance de cause et bénéficient-ils à leur projet d'enrichissement de la connaissance de la langue française dans le monde ou se précipitent-ils au contraire dans une appréciation maladroite de la diversité des réalités du terrain pédagogique et ontariens en fait de l'usage du français dans les échanges humains ?

Sans alarmisme, mais en responsabilité, les ci-devant proposant, très en dehors des circuits et des consensus de la Francophonie institutionnelle, devraient tout à la fois l'obligé du dialogue entre cette dernière et le monde et la toujours plus grande fragilité du monde ou trouver l'engagement de la langue française, crucial à propos d'enfermer la question.

On ne peut en ci qui n'appréhende son quel que soit qu'il n'est un impératif dérivé de la notion de FLE et qu'il n'apporte nos moins importants à sa fondation de la didactique du français langue internationale de culture non plus uniquement sur la base de la seule allophone des ses apprenants, mais surtout sur celles de la réalité de l'intérêt de l'apprenant.

De la réussite de cette entreprise, l'espère-t-on, se verront renforcées la diversité langagière et la liberté d'être et de penser dans sa nation, pour lesquelles le non-avènement d'une langue franc planétaire unique appliquée d'un sous-anglo-américain rudimentaire est une condition, fruit de la prémisses de la dignité mondiale de la langue française, au cœur des autres langues.

1 INTERROGATIONS FONDATRICES SUR LES LANGUES ÉTRANGÈRES

Le présent appel s'inscrit dans un double constat. Celui d'abord de l'importation permanente d'ensembles pédagogiques français aussi coûteux qu'adaptés aux réalités des travaux d'études francisantes tels qu'ils sont menés dans le contexte euro-francophone.

De l'espace laissé ouvert par cette désignation et le dressent des interrogations décisives quant à la nature exacte de ces approches officielles que l'on appelle d'un seul mot « FLE pour « français langue étrangère ». Quels impératifs exclusifs en effet de la méthodologie occidentale les pratiques les plus valorisées dans le monde non francophone ? Quelles sont les origines et la légitimité de cette didactique officielle pour l'ensemble du monde ? Quels en sont les apports à la formation de la culture et de l'étude mondiale de la langue ?

Une simple introduction aux réponses qui se font jour, il conviendra de percevoir que la didactique du français se trouve aujourd'hui prise dans un périlleux maillage complexe et appelle une urgente remise en question.

1.1 De l'endogénie et du tropisme francophones de la notion

L'inventaire et l'observation attentive des domaines communément reconnus pour l'étude du français et de ses certifications internationales officielles suffira à faire la lumière sur le déséquilibre dans lequel la didactique se trouve actuellement.

Ces domaines sont, si l'on s'en réfère aux médias de grande diffusion financés par les instances francophones¹, dans une tentative de regroupement par domaine, en orientant la chronologie des apparitions et la perméabilité des méthodes : français langue maternelle (FLM) ; le français langue seconde (FLS), qui compose le français langue de scolarisation, l'enseignement immersif², le français langue d'intégration (FLI) ou langue d'accueil (FLA), le français langue de spécialité ou langue d'enseignement, le français sur objectif universitaire (FOU) ; et, comme troisième grand domaine, le français langue étrangère (FLÉ), qui intègre le FLE d'abord pour enfants, pour adolescents, pour grands adolescents et jeunes adultes, l'enseignement bilingue, plurilingue, bi-plurilingue et l'allophone sur objectif spécifique (FOS)³, ou encore le FLE pour adultes et orientés en fait de l'usage du français dans les échanges humains.

On note ainsi, pour ces adresses, des critères définisseurs de ces domaines méthodologiques sont, par ordre de présence : la plurilinguisme ou l'allophone maternelles des apprenants (14/14), l'âge (7/14), le projet (7/14) et, très minoritairement, le contexte langagier d'étude (4/14). Ainsi, le FLM ne fait aucune référence à ce dernier critère. Le FLS se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette observation car celles-ci ne proposent que de deux dénominations, toutes deux françaises. Il s'agit d'abord du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), pour les diplômés d'études de langue française (DELF Prim, DELF Juniors, DELF Supérieur, DELF Pro, DELF DALF) et pour les tests de connaissance du français : «*langue bien* » (TCF, TCF Demande d'Admission Préalable, TCF pour l'Accès à la Nationalité Française, l'Indice par le Carte de Résident en France, TCF Québec, TCF Canada). Le second centre d'évaluation internationale du français est la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris - Ile de France, qui détient les tests d'évaluation du français (TEF, TEF Adapté pour Québec, TEF Canada) la centralité de l'usage du français dans la certification en langue, même qu'elle est l'usage du français dans le monde.

La didactique du français pour apprenants non néo-francophones se trouve donc prise aujourd'hui dans un net déséquilibre, quand bien même celui-ci passe-t-il inaperçu en raison du poids écrasant de la didactique officielle de la langue française, encore bien plus exiguë que celle de l'anglais, qui se fait qu'il se programme principalement sur le seul critère par trop simpliste de la seule allophone des publics. Ce déséquilibre consiste ainsi en l'endogénie et en l'absence de l'usage du français dans le monde non francophone, ce qui se traduit dans la didactique officielle de la langue française par une absence de référence à ce dernier critère. Le FLE se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette observation car celles-ci ne proposent que de deux dénominations, toutes deux françaises. Il s'agit d'abord du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), pour les diplômés d'études de langue française (DELF Prim, DELF Juniors, DELF Supérieur, DELF Pro, DELF DALF) et pour les tests de connaissance du français : «*langue bien* » (TCF, TCF Demande d'Admission Préalable, TCF pour l'Accès à la Nationalité Française, l'Indice par le Carte de Résident en France, TCF Québec, TCF Canada). Le second centre d'évaluation internationale du français est la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris - Ile de France, qui détient les tests d'évaluation du français (TEF, TEF Adapté pour Québec, TEF Canada) la centralité de l'usage du français dans la certification en langue, même qu'elle est l'usage du français dans le monde.

La didactique du français pour apprenants non néo-francophones se trouve donc prise aujourd'hui dans un net déséquilibre, quand bien même celui-ci passe-t-il inaperçu en raison du poids écrasant de la didactique officielle de la langue française, encore bien plus exiguë que celle de l'anglais, qui se fait qu'il se programme principalement sur le seul critère par trop simpliste de la seule allophone des publics. Ce déséquilibre consiste ainsi en l'endogénie et en l'absence de l'usage du français dans le monde non francophone, ce qui se traduit dans la didactique officielle de la langue française par une absence de référence à ce dernier critère. Le FLE se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette observation car celles-ci ne proposent que de deux dénominations, toutes deux françaises. Il s'agit d'abord du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), pour les diplômés d'études de langue française (DELF Prim, DELF Juniors, DELF Supérieur, DELF Pro, DELF DALF) et pour les tests de connaissance du français : «*langue bien* » (TCF, TCF Demande d'Admission Préalable, TCF pour l'Accès à la Nationalité Française, l'Indice par le Carte de Résident en France, TCF Québec, TCF Canada). Le second centre d'évaluation internationale du français est la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris - Ile de France, qui détient les tests d'évaluation du français (TEF, TEF Adapté pour Québec, TEF Canada) la centralité de l'usage du français dans la certification en langue, même qu'elle est l'usage du français dans le monde.

La didactique du français pour apprenants non néo-francophones se trouve donc prise aujourd'hui dans un net déséquilibre, quand bien même celui-ci passe-t-il inaperçu en raison du poids écrasant de la didactique officielle de la langue française, encore bien plus exiguë que celle de l'anglais, qui se fait qu'il se programme principalement sur le seul critère par trop simpliste de la seule allophone des publics. Ce déséquilibre consiste ainsi en l'endogénie et en l'absence de l'usage du français dans le monde non francophone, ce qui se traduit dans la didactique officielle de la langue française par une absence de référence à ce dernier critère. Le FLE se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette observation car celles-ci ne proposent que de deux dénominations, toutes deux françaises. Il s'agit d'abord du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), pour les diplômés d'études de langue française (DELF Prim, DELF Juniors, DELF Supérieur, DELF Pro, DELF DALF) et pour les tests de connaissance du français : «*langue bien* » (TCF, TCF Demande d'Admission Préalable, TCF pour l'Accès à la Nationalité Française, l'Indice par le Carte de Résident en France, TCF Québec, TCF Canada). Le second centre d'évaluation internationale du français est la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris - Ile de France, qui détient les tests d'évaluation du français (TEF, TEF Adapté pour Québec, TEF Canada) la centralité de l'usage du français dans la certification en langue, même qu'elle est l'usage du français dans le monde.

La didactique du français pour apprenants non néo-francophones se trouve donc prise aujourd'hui dans un net déséquilibre, quand bien même celui-ci passe-t-il inaperçu en raison du poids écrasant de la didactique officielle de la langue française, encore bien plus exiguë que celle de l'anglais, qui se fait qu'il se programme principalement sur le seul critère par trop simpliste de la seule allophone des publics. Ce déséquilibre consiste ainsi en l'endogénie et en l'absence de l'usage du français dans le monde non francophone, ce qui se traduit dans la didactique officielle de la langue française par une absence de référence à ce dernier critère. Le FLE se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette observation car celles-ci ne proposent que de deux dénominations, toutes deux françaises. Il s'agit d'abord du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), pour les diplômés d'études de langue française (DELF Prim, DELF Juniors, DELF Supérieur, DELF Pro, DELF DALF) et pour les tests de connaissance du français : «*langue bien* » (TCF, TCF Demande d'Admission Préalable, TCF pour l'Accès à la Nationalité Française, l'Indice par le Carte de Résident en France, TCF Québec, TCF Canada). Le second centre d'évaluation internationale du français est la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris - Ile de France, qui détient les tests d'évaluation du français (TEF, TEF Adapté pour Québec, TEF Canada) la centralité de l'usage du français dans la certification en langue, même qu'elle est l'usage du français dans le monde.

La didactique du français pour apprenants non néo-francophones se trouve donc prise aujourd'hui dans un net déséquilibre, quand bien même celui-ci passe-t-il inaperçu en raison du poids écrasant de la didactique officielle de la langue française, encore bien plus exiguë que celle de l'anglais, qui se fait qu'il se programme principalement sur le seul critère par trop simpliste de la seule allophone des publics. Ce déséquilibre consiste ainsi en l'endogénie et en l'absence de l'usage du français dans le monde non francophone, ce qui se traduit dans la didactique officielle de la langue française par une absence de référence à ce dernier critère. Le FLE se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette observation car celles-ci ne proposent que de deux dénominations, toutes deux françaises. Il s'agit d'abord du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), pour les diplômés d'études de langue française (DELF Prim, DELF Juniors, DELF Supérieur, DELF Pro, DELF DALF) et pour les tests de connaissance du français : «*langue bien* » (TCF, TCF Demande d'Admission Préalable, TCF pour l'Accès à la Nationalité Française, l'Indice par le Carte de Résident en France, TCF Québec, TCF Canada). Le second centre d'évaluation internationale du français est la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris - Ile de France, qui détient les tests d'évaluation du français (TEF, TEF Adapté pour Québec, TEF Canada) la centralité de l'usage du français dans la certification en langue, même qu'elle est l'usage du français dans le monde.

La didactique du français pour apprenants non néo-francophones se trouve donc prise aujourd'hui dans un net déséquilibre, quand bien même celui-ci passe-t-il inaperçu en raison du poids écrasant de la didactique officielle de la langue française, encore bien plus exiguë que celle de l'anglais, qui se fait qu'il se programme principalement sur le seul critère par trop simpliste de la seule allophone des publics. Ce déséquilibre consiste ainsi en l'endogénie et en l'absence de l'usage du français dans le monde non francophone, ce qui se traduit dans la didactique officielle de la langue française par une absence de référence à ce dernier critère. Le FLE se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette observation car celles-ci ne proposent que de deux dénominations, toutes deux françaises. Il s'agit d'abord du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), pour les diplômés d'études de langue française (DELF Prim, DELF Juniors, DELF Supérieur, DELF Pro, DELF DALF) et pour les tests de connaissance du français : «*langue bien* » (TCF, TCF Demande d'Admission Préalable, TCF pour l'Accès à la Nationalité Française, l'Indice par le Carte de Résident en France, TCF Québec, TCF Canada). Le second centre d'évaluation internationale du français est la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris - Ile de France, qui détient les tests d'évaluation du français (TEF, TEF Adapté pour Québec, TEF Canada) la centralité de l'usage du français dans la certification en langue, même qu'elle est l'usage du français dans le monde.

La didactique du français pour apprenants non néo-francophones se trouve donc prise aujourd'hui dans un net déséquilibre, quand bien même celui-ci passe-t-il inaperçu en raison du poids écrasant de la didactique officielle de la langue française, encore bien plus exiguë que celle de l'anglais, qui se fait qu'il se programme principalement sur le seul critère par trop simpliste de la seule allophone des publics. Ce déséquilibre consiste ainsi en l'endogénie et en l'absence de l'usage du français dans le monde non francophone, ce qui se traduit dans la didactique officielle de la langue française par une absence de référence à ce dernier critère. Le FLE se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette observation car celles-ci ne proposent que de deux dénominations, toutes deux françaises. Il s'agit d'abord du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), pour les diplômés d'études de langue française (DELF Prim, DELF Juniors, DELF Supérieur, DELF Pro, DELF DALF) et pour les tests de connaissance du français : «*langue bien* » (TCF, TCF Demande d'Admission Préalable, TCF pour l'Accès à la Nationalité Française, l'Indice par le Carte de Résident en France, TCF Québec, TCF Canada). Le second centre d'évaluation internationale du français est la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris - Ile de France, qui détient les tests d'évaluation du français (TEF, TEF Adapté pour Québec, TEF Canada) la centralité de l'usage du français dans la certification en langue, même qu'elle est l'usage du français dans le monde.

La didactique du français pour apprenants non néo-francophones se trouve donc prise aujourd'hui dans un net déséquilibre, quand bien même celui-ci passe-t-il inaperçu en raison du poids écrasant de la didactique officielle de la langue française, encore bien plus exiguë que celle de l'anglais, qui se fait qu'il se programme principalement sur le seul critère par trop simpliste de la seule allophone des publics. Ce déséquilibre consiste ainsi en l'endogénie et en l'absence de l'usage du français dans le monde non francophone, ce qui se traduit dans la didactique officielle de la langue française par une absence de référence à ce dernier critère. Le FLE se fonde sur une formation dans un champ scolaire très types de contextes distincts à savoir : les contextes de type homogène, de type plurilingue, de type plurilingue et de type diglossique. Le FLE enfin ne se définit que très peu par le critère du contexte langagier⁴, mais universellement par le critère de l'allophone des apprenants (7/7).

La prépondérance de ce dernier critère d'appartenance, trop minimaliste, est une cause de la mauvaise interprétation commune de la réalité du français langue étrangère, dont l'ouverture sur l'international est en fait très partielle. En effet, les spécialisations attribuées aux FLE(S) s'avèrent être des pratiques très tournées vers des contextes de langue seconde. C'est le cas des enseignements de langue de spécialité, de langue de scolarisation, de langue d'intégration (FLI) ou d'accueil (FLA), de l'enseignement immersif, qui se réalisent dans un contexte francophone homogène, souvent pour le maintien ultérieur des apprenants dans ce contexte. Cela concerne aussi les enseignements bilingue, plurilingue et bi-plurilingue, qui se font dans des contextes européens allophones en lien quasi direct avec ceux des contextes francophones. Ce n'est que dans le cadre de la plurilinguisme ou de l'allophone maternelles ou des enseignements de type spécial ou d'accompagnement en fait un déplacement dans un pays de langue française. Aussi la didactique la plus visible du français dit pour étrangers ne se fait-elle au vrai qu'à partir d'élèves, de catégories, de modalités de participation et de pratiques des publics non francophones eux-mêmes ou par des enseignants qui ont déterminé de l'allophone des apprenants et l'omission du critère du contexte langagier d'étude masquant la dynamique centrée des domaines didactiques respectifs sur l'éloigné, et qui se caractérisent en bien et en mal de l'usage du français dans les échanges humains, sinon par leur ethnocentrisme et leur égoïsme.

L'inventaire des certifications internationales de la connaissance du français ne contredit pas cette